



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des personnels administratifs  
techniques, sociaux et de santé  
DPATS

Circulaire n° 2023-07

Affaire suivie par :

DPATS 1 : AAE - SAENES

Sylvaine EDMOND ☎01.30.83.42.30

Mél : [ce.dpats1@ac-versailles.fr](mailto:ce.dpats1@ac-versailles.fr)

DPATS 2 : ADJAENES

Bruno LONEGA ☎ : 01.30.83.42.11

Mél : [ce.dpats2@ac-versailles.fr](mailto:ce.dpats2@ac-versailles.fr)

DPATS 3 : MDS

Fabien DIVENAH ☎ : 01.30.83.42.22

Mél : [ce.dpats3@ac-versailles.fr](mailto:ce.dpats3@ac-versailles.fr)

DPATS 4 : ITRF - ATRF

Xavier-Gil ERIALC ☎ : 01.30.83.49.89

Mél : [ce.dpats4@ac-versailles.fr](mailto:ce.dpats4@ac-versailles.fr)

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etabs. Sup
	91	A	CANOPE
	92	A	CIEP
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78	A	CREPS
	91	A	CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	A	DRONISEP
	95	A	INS HEA
A	Collèges	A	INJEP
	78	A	SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifiée

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexes 12 p.

Total 14 p.

Versailles, le 22 mars 2023

**Charline Avenel,**  
**rectrice de l'académie de Versailles**

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de division et de service,  
Madame et Messieurs les Présidents d'Université,  
Monsieur le Directeur du CROUS,

## A AFFICHER ET A DIFFUSER

**Objet : Mouvement intra académique 2023 des personnels ATSS & ATRF.**

### Référence(s) :

- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du 5 février 2021

### **POINTS CLES :**

**Modalités et calendrier des opérations du mouvement intra-académique des personnels ATSS et ITRF**

La présente note a pour objet de préciser les modalités de la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels relevant des filières suivantes :

#### **Filière administrative :**

- Attachés d'administration d'Etat (AAE).
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES),
- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES),

#### **Filière médico-sociale :**

- Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES),
- Assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat (ASSAE),

#### **Filière ITRF :**

- Adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF).

Dans le souci de faciliter la participation des personnels concernés aux opérations de mobilité, vous voudrez bien mettre cette circulaire ainsi que le B.O. spécial et les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité à leur disposition, leur faciliter l'accès à un ordinateur ayant une connexion à internet et, le cas échéant, les aider au mieux dans le suivi des consignes.

Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

***Signé : Michaël CHAUSSARD***